



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Bouches-du-Rhône

DÉLIBÉRATION N°34/2025

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 13 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 34/2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame RAFIA Kadijia, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame SAHUN Véronique, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAULT Marie-Thérèse

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame DESCLOUX Odette, Madame RIOUAL Françoise

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12

Date de convocation : 02/10/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU
TITRE DU LIEU D'ACCUEIL RSA**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la délibération n° CP2025-02-07-08 de la commission permanente du Département des Bouches-du-Rhône, du 7 février 2025, relative à la mission, d'information et d'accompagnement social des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de contractualisation entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le CCAS de Vitrolles.

Considérant que le CCAS de Vitrolles est signataire d'une convention avec le Conseil Départemental pour le lieu d'accueil RSA dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) depuis 2010.

Considérant que la convention fixe les modalités de mise en œuvre de cette action qui a pour but d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA (BRSA) dans un parcours d'insertion formalisé dans le Contrat d'Engagement Réciproque (C.E.R).

Considérant qu'une demande de subvention de fonctionnement de 66 000€ est sollicitée auprès du Conseil Départemental correspondant aux moyens humains et matériels déployés pour cette action en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

Prend acte de la demande de subvention de fonctionnement formulé auprès du Conseil Départemental pour un montant de 66 000 €.

Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec le Conseil départemental au titre du lieu d'accueil RSA pour l'année 2026.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

